

**COFACE SERVICES**

Société anonyme au capital de 20.294.265 Euros  
Siège social : Rueil Malmaison (92500) – 1, rue de l'Union  
RCS Nanterre 482 755 741

\*\*\*

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE  
L'ASSEMBLEE DU 4 MAI 2012**

Le quatre mai deux mille douze , à dix heures , les Actionnaires de la Société **COFACE SERVICES**, société anonyme au capital de vingt millions deux cent quatre vingt quatorze mille deux cent soixante cinq euros, ayant son siège social à Rueil Malmaison (92500) – 1 rue de l'Union, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 482 755 741, se sont réunis en **ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE** , au siège de la société Coface – 12, cours Michelet – La Défense 10 – 92065 Paris La Défense, à la suite de la convocation qui leur a été faite par lettre en date du 19 avril 2012 envoyée par le Conseil d'Administration.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émargée par chaque actionnaire entrant en séance.

La société KPMG, commissaire aux comptes de la société, régulièrement convoquée, assiste à la réunion.

Madame Yolande LE et Monsieur Eric DOMONT, membres du Comité d'Entreprise, ont été régulièrement informés de la tenue de cette assemblée ; Madame Y. LE assiste à la réunion.

L'Assemblée est présidée par Monsieur François DAVID, Président du Conseil d'Administration.

Le Président appelle à siéger, comme scrutateurs, Madame Anne SALLE – MONGAUZE (représentant la société Natixis HCP) et Monsieur Jean – Marc PILLU qui déclarent accepter lesdites fonctions.

Madame Frédérique Lagarde est désignée comme Secrétaire de la séance.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, fait ressortir que les actionnaires présents ou représentés possèdent 6 764 754 actions. Le Président constate que l'assemblée, réunissant le quorum requis par la loi, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

.....  
.....  
.....

**Cinquième résolution :**

L'assemblée générale décide de nommer en qualité d'administrateur Monsieur Jean-Marc PILLU pour une durée de cinq ans, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se réunira en 2017 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2016.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité.* ✓

**Sixième résolution :**

L'assemblée générale décide de nommer en qualité d'administrateur la société NATIXIS HCP pour une durée de cinq ans, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se réunira en 2017 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2016. Madame Anne Sallé – Mongauze a été désignée le 20 février 2012 pour représenter à titre permanent la société Natixis HCP dans l'exercice de ses fonctions d'administrateur au sein de Coface Services.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

FL

**Septième résolution :**

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités de publicité afférentes aux résolutions ci-dessus adoptées.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

.....  
.....  
.....

Le Président constate que toutes les résolutions ont été votées.

**L'assemblée générale constate, conformément à l'article 10 des Statuts, la démission de Monsieur François DAVID de ses fonctions d'administrateur à l'issue de cette assemblée. L**

Personne ne demandant plus à intervenir, le Président déclare la séance levée à dix heures trente .

\*\*\*\*\*

*Extrait du procès – verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 4 mai 2012 certifié conforme*

**Frédérique Lagarde**  
**Secrétaire de l'Assemblée**

